



# RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Individuel - Open

Saison : 2023 / 2024

## Article 1 : DÉROULEMENT

Cette compétition décernera le titre de champion régional.

Le championnat se déroule en 2 phases :

### 1/2 Finale en 2 séances

**le samedi 20 janvier 2024 à 13h30 et 20h45**

A L'Excuse plesséienne  
Espace Michel Berger - Place du 8 mai 1945  
91220 – LE PLESSIS PATE

### Finale en 3 séances

**le samedi 27 janvier 2024 à 13h30 et 20h45**

**le dimanche 28 janvier 2024 à 13h30**

Au Chelem Club Maisonnais  
55 bis, avenue du Général de Gaulle  
94700 – MAISONS-ALFORT

Les horaires précis des séances du soir seront indiqués par les arbitres à l'issue de celles de l'après-midi.

L'épreuve est ouverte à tous les affiliés de la zone 81 (comité Ile de France) à jour de licence.

## Article 2 : INSCRIPTIONS

Chaque joueur devra s'inscrire avant le **17 janvier 2024** de préférence sur le site du Comité Ile de France à l'adresse suivante : [www.comiteiledefrancedetarot.fr](http://www.comiteiledefrancedetarot.fr), ou auprès du directeur d'épreuve : [Michel PAWLISZ](mailto:pawlisz.michel@bbox.fr)

- par mail à [pawlisz.michel@bbox.fr](mailto:pawlisz.michel@bbox.fr)
- ou par téléphone au [06.62.34.72.02](tel:06.62.34.72.02)

**Participation :**      **10 € par joueur et par séance**  
                                 **5 € pour les juniors et les espoirs.**

## **Article 3 : QUALIFIÉS**

A l'issue de la finale, les **11 premiers seront qualifiés** pour la finale nationale qui se déroulera :

**du jeudi 09 mai au dimanche 12 mai 2024 à EVIAN LES BAINS (74).**

## **Article 4 : RÈGLEMENT FFT**

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

### **Fascicule 1 : Règles communes**

- Chapitre 1 : Epreuves officielles : articles 1, 10 et 19.
- Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves : articles **20 à 40 bis (sauf le 36)**.

### **Fascicule 3 : Individuels**

- Chapitre 2 : Règlement des compétitions
  - Section 2 : Déroulement du championnat open : **articles 6 à 10**.
  - Section 4 : Règles générales : **articles 16 à 20**.

**Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.**

## **Article 5 : ÉLIMINÉS EN 1/2 FINALE-**

Si le nombre d'inscrits le permet, il n'y aura pas d'éliminés entre les 2 séances de la demi-finale.

## **Article 6 : MISE EN PLACE**

Le champion sortant 2022/2023 (Michel PAWLISZ) est qualifié d'office pour la finale. S'il émet le souhait de participer à la ½ finale, il perd cette qualification d'office. Il occupera la place de Nord 1 à la 1<sup>ère</sup> séance de la finale.

Dans le cas où 1, 2 ou 3 joueurs devraient être qualifiés d'office (en plus du champion sortant), ils seraient déterminés suivant l'ordre du classement national 2023 et du volontariat.

### **Mise en place de la 1/2 finale**

- 1<sup>ère</sup> séance : mise en place aléatoire par le programme Extar.
- 2<sup>ème</sup> séance : serpent in suivant le classement de la 1<sup>ère</sup> séance.

### **Mise en place de la finale**

- 1<sup>ère</sup> séance : mise en place aléatoire par le programme Extar sauf Nord 1.
- 2<sup>ème</sup> séance : serpent in suivant le classement de la 1<sup>ère</sup> séance.
- 3<sup>ème</sup> séance : serpent in suivant le classement à l'issue des 2 premières séances.

## **Article 7 : INDICE PCN - COEFFICIENT – PP**

+ **Indice des PCN**  
Demi-finale : 1.5  
Finale : 1.8

+ PP : 25 / 20 / 16 / 13 / 10 / 8 / 7 / 5 / 4 / 3 / 3 / 2

+ **Coefficient de séances :**

- Le pourcentage d'éliminés entre 2 séances ne doit pas excéder 50%.
- Le coefficient de chaque première séance est de 1. Le coefficient de la séance suivante est :
- Identique s'il n'y a pas de joueur éliminé.
- Majoré de 0.05 si le pourcentage d'éliminés est strictement inférieur à 20%.
- Majoré de 0.10 si le pourcentage d'éliminés est strictement inférieur à 42%.
- Majoré de 0.15 si le pourcentage d'éliminés est supérieur ou égal à 42%.

## **Article 8 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE**

Le directeur d'épreuve, le président de zone, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

## **Article 9 : RESPECT**

**Accès aux salles :** accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

**Discipline :** tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.

**Tabagisme :** toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

**Téléphone :** Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.

**Mesures sanitaires :** Les contraintes sanitaires en vigueur le jour du tournoi s'imposeront (pass-sanitaire – port du masque – gestes barrières-gel ...).

---

**Le Directeur d'épreuve**

Michel PAWLISZ

**La Présidente de la C.C. R**

Lydia JANNEAU

**Le Président de zone**

Stéphane MIONNET